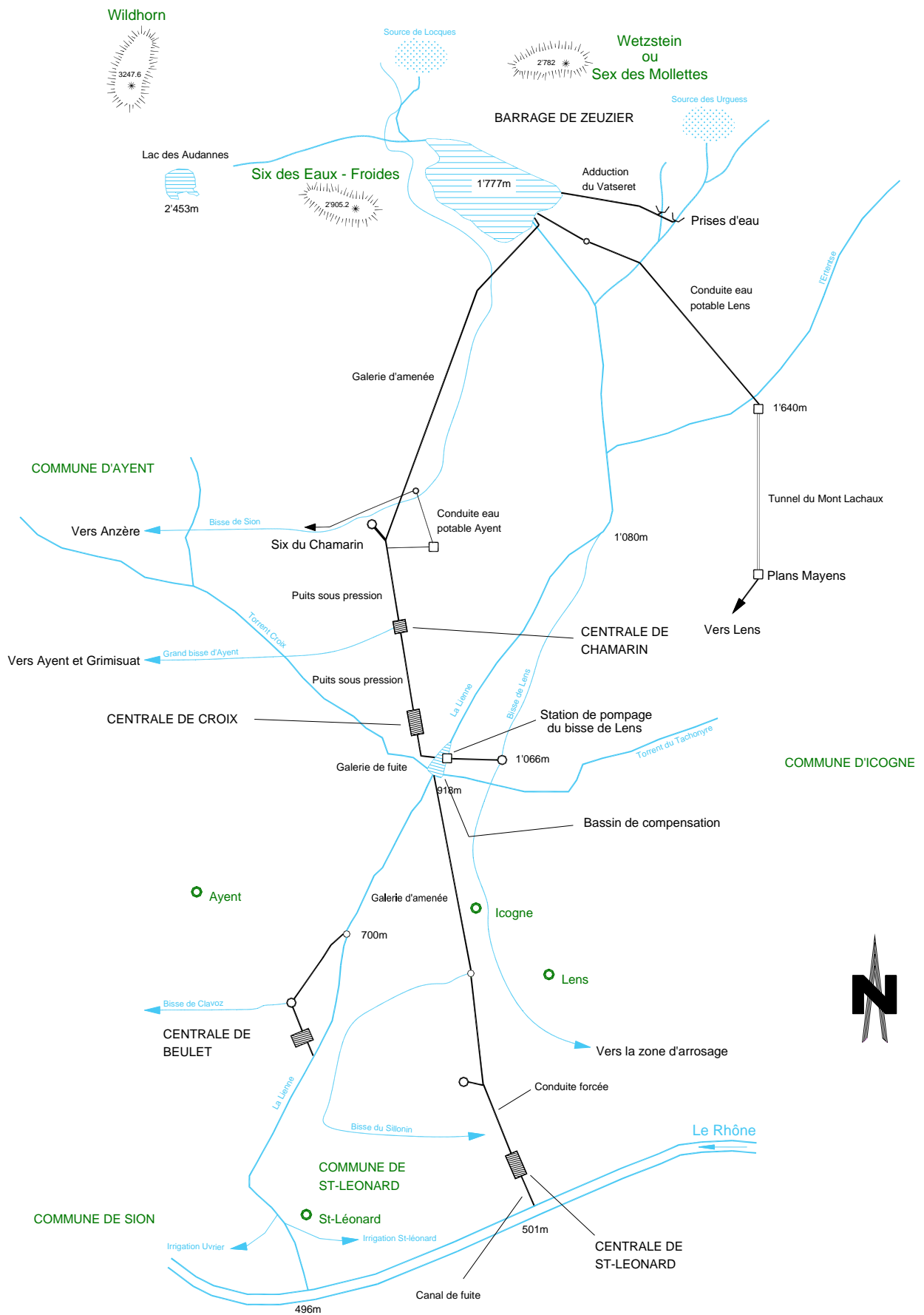


LIENNE

RAPPORT DE GESTION 2012/2013

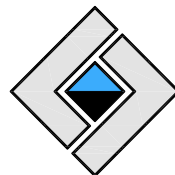
Situation générale



60^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{ER} OCTOBRE 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2013

ELECTRICITE DE LA LIENNE SA



ACTIONNAIRES

BKW Energie SA, Berne	33 1/3 %
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	33 1/3 %
Ville de Sion, Sion	33 1/3 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2011 à 2014.

MM.	* Jörg Schild	à Bâle, Président
	* Andreas Stettler	à Burgdorf, Vice-Président
	Frédéric Delessert	à Sion
	Medard Heynen	à Ausserberg
	Antoine Millioud	à Allschwil
	* Alfred Squaratti	à Sion

**Les membres du Conseil dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de Direction*

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Gérard Mittaz, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

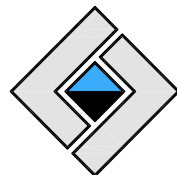
M. George Jenelten, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du soixantième exercice de la société, clos le 30 septembre 2013.

EXPLOITATION

Avec 107 % de la moyenne multiannuelle, le bilan des apports d'eau de l'exercice 2012/2013 a largement profité des importantes chutes de neige survenues au début de l'hiver passé. La production brute des usines de Croix et de St-Léonard s'élève à 267 mio de kWh, soit le 112% de la moyenne des vingt dernières années. L'énergie d'ajustement s'est montée à 0.66% soit une augmentation de 0.06% par rapport à l'année précédente.

En février 2013, un éboulement d'environ 45'000 m³ s'est produit dans la vallée de la Lienne à l'amont de l'usine de Beulet. Il a formé un cône de déjection obstruant la rivière sur plus de 100 mètres avec des hauteurs très importantes. Afin d'éliminer les principaux risques liés à l'effet de barrage provoqué par les éboulis, d'importants travaux de dégagement des matériaux accumulés ont dû être entrepris. Répondant à une demande des communes, l'Electricité de la Lienne SA a consenti, à titre exceptionnel, à participer aux coûts d'évacuation des sédiments.

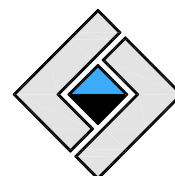
La bonne marche des usines a été perturbée par la dégradation du comportement vibratoire du groupe 2 de la centrale de St-Léonard durant l'hiver. Un démontage non planifié a dû être entrepris afin de corriger une non-conformité au niveau du palier-pivot du groupe.

Les révisions annuelles des installations se sont déroulées comme de coutume durant la période printanière. A St-Léonard, les travaux particuliers ont porté sur les remplacements du palier turbine et du régulateur de turbine du groupe 2. A Croix, le contrôle de garantie du nouveau stator de l'alternateur 1 a été effectué conformément aux attentes et aucun défaut n'a été constaté. Sur le groupe 1, le régulateur de turbine a également été remplacé.

Dans le cadre de l'art. 80 de la LEaux, les mesures d'assainissement de la Lienne, mises à l'enquête publique par le Canton du Valais en août 2012, ont fait l'objet d'un recours du WWF. Cette organisation juge insuffisantes les dotations prévues par le modèle cantonal et réclame des débits résiduels nettement plus élevés. Suite à la décision du Tribunal fédéral de novembre 2012 concernant l'affaire "Miso", le canton exige aujourd'hui que la mise en application du Plan cantonal d'assainissement se fasse conformément à la jurisprudence du TF. L'autorité demande maintenant aux sociétés hydroélectriques valaisannes de négocier avec les organismes environnementaux les modalités relatives aux débits résiduels à mettre en place. Un lâcher d'eau depuis le barrage de Zeuzier a été effectué ce printemps dans le cadre d'un test de crue morphogène. Celle-ci fait partie intégrante des dotations dynamiques du Plan cantonal d'assainissement des cours d'eau. Le débit maximal a atteint 13.5 m³/s à St-Léonard. Vu la situation défavorable engendrée par l'éboulement dans la Lienne, divers travaux de sécurisation des rives ont été réalisés au préalable.



Eboulement dans la Lienne

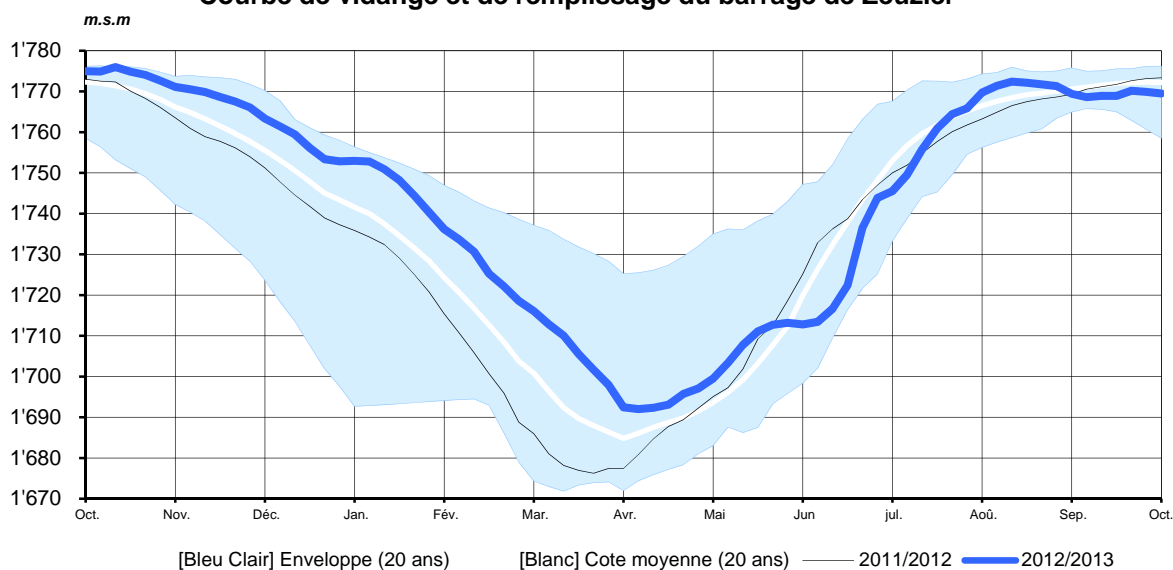


Bilan des apports d'eau

Les apports d'eau de l'année hydrologique 2012/2013 sont supérieurs de 6.91 % à la moyenne des 20 dernières années.

	2012/2013 mio m ³	2011/2012 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
Semestre d'hiver	16.359	19.033	14.303
Semestre d'été	95.607	96.397	90.427
Total annuel	111.966	115.430	104.730

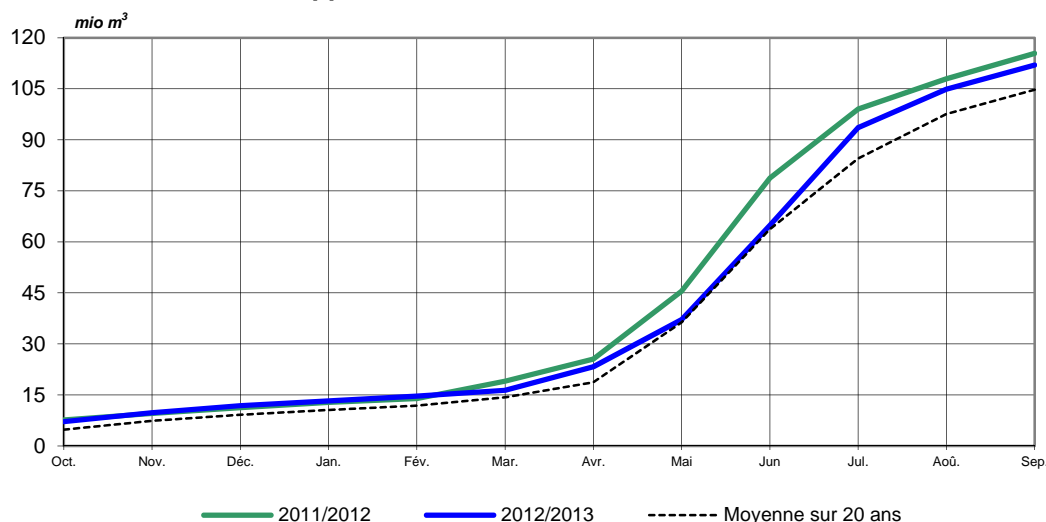
Courbe de vidange et de remplissage du barrage de Zeuzier



La répartition entre le bassin supérieur et le bassin intermédiaire est la suivante :

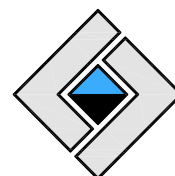
	2012/2013 mio m ³	2011/2012 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
<i>Bassin de Zeuzier</i>	80.038	83.262	78.402
<i>Bassin de Croix</i>	31.928	32.168	26.328
Total annuel	111.966	115.430	104.730

Apports cumulés à Zeuzier et à Croix



Fourniture d'eau potable

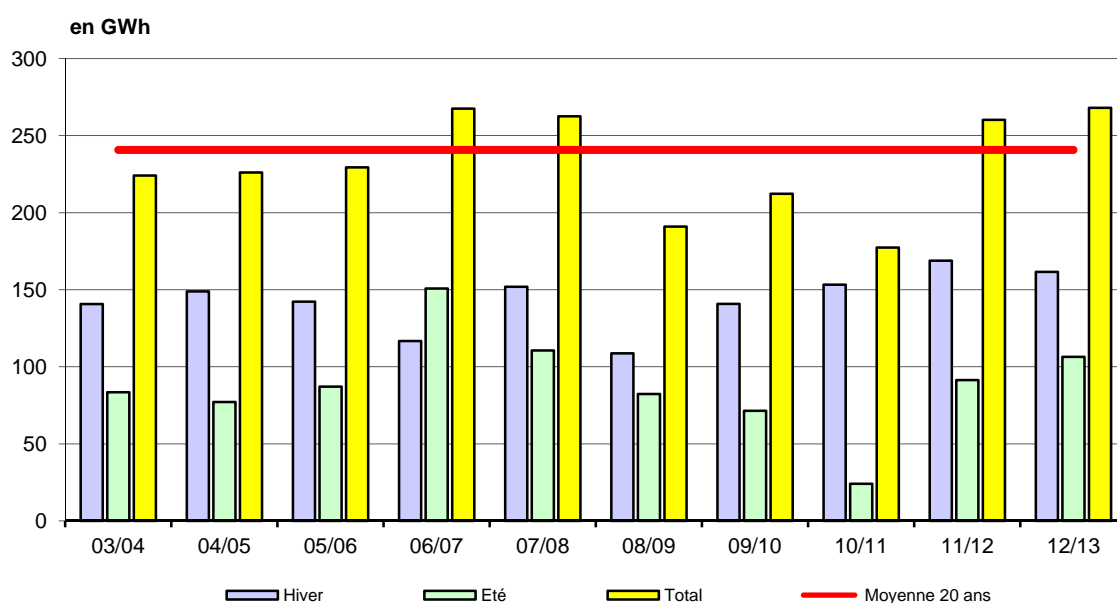
Durant l'exercice, 681'861 m³ d'eau ont été facturés pour l'alimentation en eau potable des communes d'Ayent, de Lens et d'Icogne.



Bilan d'énergie

Durant l'exercice, les usines ont produit les quantités d'énergie suivantes :

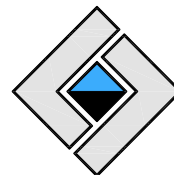
Production alternateurs en GWh	2012/2013			2011/2012		
	hiver	été	total	hiver	été	total
Croix	103.169	56.242	159.411	106.777	46.046	152.823
St-Léonard	58.456	49.384	107.840	62.090	43.766	105.856
Chamarin	0.007	0.805	0.812	0	1.564	1.564
Total annuel	161.632	106.431	268.063	168.867	91.376	260.243



Crue morphogène : lâcher d'eau depuis Zeuzier

Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.



COMPTES ANNUELS

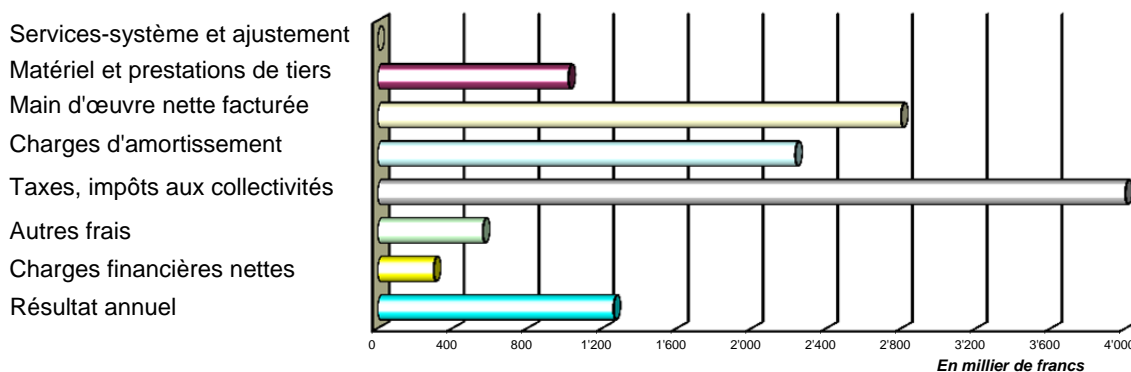
Les comptes annuels 2012/2013 de l'Electricité de la Liègne SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2012/2013 s'élève à Fr. 11'391'366.65, en diminution de Fr. 913'225.85 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 13'251'811.97 contre Fr. 13'817'275.77 pour l'exercice précédent. La diminution de Fr. 565'463.80 provient principalement d'une diminution des charges d'amortissement, ainsi que d'une baisse dans les frais d'entretien.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés à la clôture de l'exercice pour la vente d'eau potable ainsi qu'à la vente d'énergie à Chamarin. Les autres créances enregistrent l'avoir fiscal 2009 à 2013.

Les comptes de régularisation de l'actif englobent la valeur des impôts anticipés à récupérer et les primes d'assurances payées d'avance, ainsi que la normalisation des décomptes de l'énergie d'ajustement avec le gestionnaire du Groupe-Bilan.

Passif

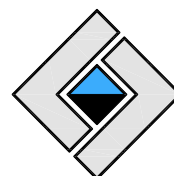
Les comptes de régularisation du passif englobent principalement les redevances courues, ainsi que la normalisation des décomptes avec les partenaires preneurs d'énergie.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

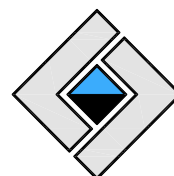
Organe de révision

L'Assemblée générale du 21 mars 2013 a confié le mandat de révision, pour une année, à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2012/13	2011/12
Frais annuels à la charge des partenaires	4	13 252	13 817
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers	5	848	833
Remboursement de prestations	6	197	277
Autres produits d'exploitation		31	29
Produits d'exploitation		14 328	14 956
Achats d'énergie		-102	-98
Services-système et ajustement		170	27
Matériel et prestations de tiers		-1 022	-1 234
Main d'œuvre facturée		-2 998	-2 966
Charges des concessions	7	-3 753	-3 898
Charges d'amortissement		-2 235	-2 686
Autres charges d'exploitation		-912	-912
Impôts sur le capital et impôts divers		-539	-538
Charges d'exploitation		-11 391	-12 305
Résultat avant intérêts et impôts		2 937	2 651
Produits financiers		160	7
Charges financières		-461	-441
Produits/Charges hors exploitation		5	10
Résultat avant impôt sur le bénéfice		2 641	2 227
Impôt sur le bénéfice	8	-1 378	-964
Résultat		1 263	1 263



BILAN

en mille CHF	Annexe	30.09.2013	30.09.2012
Immobilisations corporelles	2	44 276	46 050
Total de l'actif immobilisé	1	44 276	46 050
Créances résultant de ventes et de prestations	9	560	539
Autres créances	10	3 358	3 103
Comptes de régularisation actif	11	127	69
Liquidités		434	45
Total de l'actif circulant		4 479	3 756
TOTAL DE L'ACTIF		48 755	49 806
Capital-actions		24 000	24 000
Réserve générale		4 691	4 628
Résultat au bilan		1 263	1 263
Total des fonds propres		29 954	29 891
Dettes financières à long terme	12	12 000	14 000
Total des fonds étrangers à long terme		12 000	14 000
Dettes financières à court terme	13	2 000	2 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	14	1362	493
Autres dettes	15	0	29
Comptes de régularisation passif	16	3 439	3 393
Total des fonds étrangers à court terme		6 801	5 915
Total des fonds étrangers		18 801	19 915
TOTAL DU PASSIF		48 755	49 806

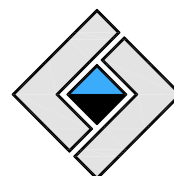


TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2012/13	2011/12
Résultat	1 263	1 263
Amortissements	2 235	2 686
Cash flow	3 498	3 949
Variation de l'actif circulant net	552	-1 510
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	4 050	2 439
Investissements sur immobilisations corporelles	-461	-2 310
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	3 589	129
Dividende distribué	-1 200	-1 200
Variation des dettes financières à long terme	-2 000	6 000
Variation des dettes financières à court terme	0	-4 900
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-3 200	-100
Variation des liquidités	389	29
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	45	16
Liquidités à la fin de l'exercice	434	45
Variation des liquidités	389	29

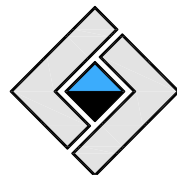


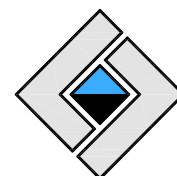
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 2'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.-- chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2011	24'000	4'565	1'263	29'828
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1'200	-1'200
Résultat de l'exercice 2011/2012			1'263	1'263
Capitaux propres au 30.09.2012	24'000	4'628	1'263	29'891

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2012	24'000	4'628	1'263	29'891
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1'200	-1'200
Résultat de l'exercice 2012/2013			1'263	1'263
Capitaux propres au 30.09.2013	24'000	4'691	1'263	29'954

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément à l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

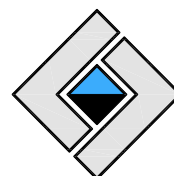
Bâtiments d'exploitation et administratifs	40 ans
Installations électriques	35 ans
Installations hydrauliques	40 – 80 ans
Equipements d'exploitation	8 – 15 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Matériel de Moblier Véhicules	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2011	476	139 180	0	927	140 583
Entrées	0	0	0	2 310	2 310
Changement de position	0	3 101	0	- 3 101	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2012	476	142 281	0	136	142 893
Amort. cumulés au 01.10.2011	-476	-93 681	0	0	-94 157
Amortissements 2011/2012	0	-2 686	0	0	-2 686
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2012	-476	-96 367	0	0	-96 843
Valeur comptable nette au 30.09.2012	0	45 914	0	136	46 050
Valeurs d'achat au 01.10.2012	476	142 281	0	136	142 893
Entrées	0	0	0	461	461
Changement de position	0	597	0	- 597	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2013	476	142 878	0	0	143 354
Amort. cumulés au 01.10.2012	-476	-96 367	0	0	-96 843
Amortissements 2012/2013	0	-2 235	0	0	-2 235
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2013	-476	-98 602	0	0	-99 078
Valeur comptable nette au 30.09.2013	0	44 276	0	0	44 276

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2013, à CHF 142.180 mio (30.09.2012 CHF 141.506 mio).



3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Ventes d'énergie et d'eau à des tiers

en mille CHF	2012/13	2011/12
Vis-à-vis des tiers	848	833
Total	848	833

6- Remboursement de prestations

en mille CHF	2012/13	2011/12
Vis-à-vis des actionnaires	43	47
Vis-à-vis des tiers	154	230
Total	197	277

7- Charges des concessions

en mille CHF	2012/13	2011/12
Impôt spécial sur les forces hydrauliques au canton	2 039	2 110
Redevances hydrauliques, concessions aux communes	1 714	1 788
Total	3 753	3 898

8- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2012/13	2011/12
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 086	964
Rattrapage 2009-2011	292	0
Total	1 378	964

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Notre société a accusé réception de la décision de taxation des impôts 2009 à 2011. En date du 27 septembre 2013, Lienne SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des contributions du Canton du Valais afin d'annuler les décisions de taxation. Notre société se défend comme une société qui produit de l'électricité exclusivement pour ses actionnaires et qui est pour cela rétribuée selon la méthode du prix de revient majoré. C'est sur cette méthode que l'impôt sur le bénéfice devrait être calculé et non pas sur la base du prix du marché car les risques de la commercialisation d'énergie sont supportés par les partenaires. Lienne SA rejette donc ce modèle d'imposition.

9- Créances résultant de ventes et de prestations

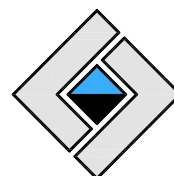
en mille CHF	2012/13	2011/12
Vis-à-vis des actionnaires	32	27
Vis-à-vis des tiers	528	512
Total	560	539

10- Autres créances

en mille CHF	2012/13	2011/12
Avoir fiscal	3 173	3 103
Vis-à-vis des tiers	185	0
Total	3 358	3 103

11- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	2012/13	2011/12
Vis-à-vis des tiers	127	69
Total	127	69



12- Dettes financières à long terme

en mille CHF				2012/13	2011/12
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.02.07-31.01.17	-	4 000	6 000
SUVA	1.57	21.11.11-21.11.19	-	5 000	5 000
SUVA	1.13	01.03.12-01.03.17	-	3 000	3 000
Total				12 000	14 000

13- Dettes financières à court terme

en mille CHF				2012/13	2011/12
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.10.12-30.09.13	-	0	2 000
BCVs	3.50	01.10.13-30.09.14	-	2 000	0
Total				2 000	2 000

14- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF		2012/13	2011/12
Vis-à-vis des actionnaires		157	-29
Vis-à-vis des tiers		1 205	522
Total		1 362	493

15- Autres dettes

en mille CHF		2012/13	2011/12
Vis-à-vis des tiers		0	29
Total		0	29

16- Comptes de régularisation passif

en mille CHF		2012/13	2011/12
Dettes fiscales		3 070	3 173
Vis-à-vis des tiers		369	220
Total		3 439	3 393

17- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région SA. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

18- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

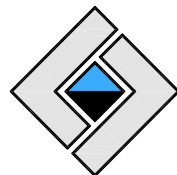
19- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

20- Indications supplémentaires

Une procédure est en cours en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des années 2009 à 2013. Il pourrait être modifié en fonction des décisions.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2012/13	2011/12
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	1'263'000	1'263'000
Résultat au bilan	1'263'000	1'263'000
Dividende 5 % (exercice précédent: 5 %)	1'200'000	1'200'000
Attribution à la réserve générale	63'000	63'000
Report à nouveau	-	-
Total	1'263'000	1'263'000

Sion, le 27 novembre 2013

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Jörg Schild

Andreas Stettler



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de
Electricité de la Lienne SA
Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des capitaux propres, tableau de financement et annexe de la page 6 à 13 du rapport de gestion) de l'Electricité de la Lienne SA pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 6 décembre 2013